VENTES A L'ENCAN.

Eiseman & Lazarus

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE VALEUR DU PREMIER DISTRICT.

Succession de Mme Wm E. Clark.

La Résidence Double à Deux Etages Désirable et Bien Situés,

1430-32 rue Constance.

COTTAGE DOUBLE,

Nos 1223-25 rue Colisée.

A L'ENCAN

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, 225, 227, 229 rue Baronne,

Mercredi le 21 février, à midi,

VENTE PAR EISEMAN & LAZARUS,

Bureau 712 rue Commune.

Meyer Eiseman, Encanteur.

Sous et en vertu d'un ordre rendu par l'Hon. George H Théard, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée la succession de Mme Lodoiska Schneider, femme de William E. Clark, No 76,792 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et lequel ordre est daté le 18 octobre 1905, et adressé à Meyer Eseman, encanteur, nous offrirons de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières des Encanteurs, 225, 227, 229 rue Baronne, MERCREDI, le 21 février 1906, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance Annonciation, Terpsichore (autrefois Nouveau Bassin) et Robin, désigné par les numéros douze et treize, sur un plan fait par C. A. Hedin, voyer, daté le 4 décembre 1850, et déposé comme plan No 44, en l'étude de J. O. Stark, ancien notaire en cette ville, désigné par les mêmes numéros sur un plan dressé par Pillié et Depouilly, architectes, daté le 14 jour de mai 1866 et déposé pour référence en l'étude de Andrew Hero, Jr., un notaire en cette ville comme plan No 12, d'après lequel dit plan lesdits lots sont contigus et mesurant chacun (28) vingt-huit pieds neuf pouces plus ou moins de face à la rue Constance sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations sur cette propriété consistent en une (1) résidence double à deux étages connue par les numéros municipaux 1430-1432 rue Constance.

2° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 189, borné par la rue Colisée, aussi connue comme Camp, les rues Prytanée, Erato et Thalie, ladite portion de terre mesurant trente trois pieds six pouces de face à la rue Colisée, aussi connue comme rue du Camp, vingt huit pieds plus ou moins de largeur dans le fond sur cent vingt pieds (plus ou moins) de profondeur sur la ligne le divisant du lot D et parallèles à la rue Erato et cent trente pieds (plus ou moins) de profondeur sur la ligne le divisant du lot B et parallèles à la rue Thalie. Ladite portion de terre est désignée par la lettre Y sur un certificat d'arpentage fait par C. Uncas Lewis, voyer, daté le 13me jour de mai 1903, annexé à un acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 22me jour de juin 1902, et est composée du tout du lot désigné par la lettre C, et une portion du lot désigné par la lettre E, comme il est désigné sur un plan fait par L. W. Brown, voyer, daté le 10 janvier 1890 et annexé à un act passé pardevant J. J. Woulfe, notaire, le 15 avril 1890.

Les améliorations sur cette propriété consistent d'un (1) cottage double, connu par les numéros municipaux 1223-1225 rue Colisée.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un et deux ans, avec intérêt au taux de 8 pour cent par an garanti par toutes les clauses usuelles de sécurité, les taxes de 1906 devant être assumées par l'acquéreur, qui devra payer pour l'acte de vente pardevant Robt J. Maloney, notaire, et les loyers de la propriété ne devant appartenir à l'acquéreur qu'après le passage des actes de vente. Les acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec Eiseman & Lazarus, encanteurs, 712 rue Commune, Bâtisse de l'Hôtel St Charles.

Les plans de ces propriétés sont en exhibition à la Bourse des propriétés Foncières, 225, 227, 229 rue Baronne.

Robert J. Maloney, avocat.

21 jan—21 28—fév 4 11 18 21

J. Paul Hecker.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété désirable

Du Deuxième District,

No 2547 rue Iberville,

A l'encoignure de la rue Dorgenois.

Anthony C. Thomas et al vs Veuve Louis Thomas, Tutrice.

No 77,210—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 450 rue Baronne JEUDI, le 15 février 1906, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, Ltd, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre rendu et signé le 17 octobre 1905, aussi un ordre du 10 janvier 1906, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans le procès ci-dessus intitulé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 330, borné par les rues Dorgenois, Douane (Iberville), Bienville et Rocheblave; ledit lot est désigné par le numéro un [1], et mesurant comme suit, à savoir: vingt six pieds un pouce de face à la rue Douane sur une profondeur et façade à la rue Dorgenois de quatre vingt cinq [85] pieds entre lignes parallèles, mesure américaine, et formant l'encoignure des rues Douane et Dorgenois.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1905 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente et règlement final dudit partage pardevant A. J. Peters, notaire, aux frais de l'acquéreur.

A. A. Calogne, avocat.

14 jan—14 21 28—fév 4 11 15

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Godfrey Lob.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 77,923, Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Jennie Gerber, veuve de Godfrey Lob, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Meyer S Dreifus, avocat. 3 fév—3 7 12

Succession de Jno. E. Huffman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 78 347—Division B—Attendu que Mme Sarah Shroeder Scherrerhorn, veuve de John E. Huffman a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jno E Huffman, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. J. Ashton Armstrong, avocat.

2 fév—2 6 11

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE MARY EVE MORGAN.

No 77,237—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D

EN VERTU d'un jugement de l'Hon la Cour Civile de District Division D, paroisse d'Orléans, ledit jugement rendu et signé en Cour ouverte le 16 janvier 1906, et une commission à moi adressée, je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 8 mars 1906, à midi, les propriétés foncières, ci-après:

Une certaine portion de terre, ensemble avec tous et singuliers, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies privilèges, servitudes et dépendances, là-dessus attachés et appartenant, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 197, borné par les rues Prytanée, Quatrième, Colisée, et Washington. Ladite portion de terre est désignée par la lettre A, sur un devis dressé par E. Pillié, daté le 18 août 1890, d'après lequel devis d'arpentage ladite portion de terre est composée du tout des lots originaires désignés par les numéros 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 17 et 18 et la moitié du lot No 14, d'après deux plans dressés par C. A. Hedin, voyer, un daté le 18 mars 1856, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, et un daté le 27 décembre 1848 et déposé en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire, comme plan No 59, laquelle dite portion de terre commence à une distance de soixante dix sept [77] pieds, trois [3] pouces et cinq [5] lignes de l'encoignure de l'avenue Washington et mesure cent quatre vingt [180] pieds trois [3] pouces et sept [7] lignes de face à la rue Prytanée, sur une profondeur et façade à la rue Quatrième de deux cent quatorze [214] pieds onze [11] pouces et deux [2] lignes, et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de cent vingt cinq [125] pieds six [6] pouces et quatre [4] lignes, de là s'élargissant à un angle droit soixante dix sept [77] pieds trois [3] pouces et cinq [5] lignes sur une ligne courant vers l'avenue Washington, de là une deuxième profondeur et façade à l'avenue Washington de quatre vingt neuf [89] pieds quatre [4] pouces et deux [2] lignes, et une largeur sur la ligne du fond de deux cent cinquante sept [257] pieds, sept [7] pouces et quatre [4] lignes.

Les améliorations comprenant la résidence en briques à deux étages, formant l'encoignure sud est des rues Quatrième et Prytanée, et une résidence en briques à deux étages contenant 7 chambres, sur un lot s'ouvrant sur la rue Washington.

L'encanteur est requis d'offrir en vente premièrement les propriétés foncières par lots, comme il est démontré par le plan d'arpentage fait par D. M. Brosnan, ingénieur civil et député voyer de ville de la date du 9 janvier 1906 et de faire une adjudication lot par lot; après il offrira en vente les propriétés foncières susdécrites et en bloc, et si le montant offert pour la propriété pour le tout excédant le total de l'adjudication des lots par lots, alors toutes les adjudications des lots seront comme s'ils n'avaient pas été faites et toutes les propriétés seront adjugées au plus haut enchérisseur en bloc, qui devra immédiatement déposer 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur, mais si le total de l'adjudication en lots excède le total de l'adjudication en bloc ou en totalité alors l'acquéreur de chaque lot devra déposer avec l'encanteur, 10 pour cent du prix d'achat, et l'adjudication en lots sera final et obligatoire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété pour l'année 1906. L'acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant C. T. Soniat, notaire.

J. L. ONORATO

Agent de Propriétés Foncières et Encanteur, 313 rue Baronne.

MM. Clegg & Quintero, Avocats

28 jan—28—fév 4 11 18 25—mars 4 8

J. L. Onorato.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX BEAUX LOTS SUR L'AVENUE TULANE

ILET DES RUES RENDON, LOPEZ ET GRAVIER.

A L'ENCAN, JEUDI, LE 1er MARS 1906.

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. Sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, Division C, paroisse d'Orléans, dossier No 76,575 dans l'affaire intitulée succession de M. A. Finnegan, ledit ordre daté et signé le 25 janvier 1906 et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, le JEUDI, 1er mars 1906, les propriétés ci après décrites:

1° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 664, borné par l'avenue Tulane, les rues S. Lopez, Rendon et Gravier; ledit lot est désigné par le No 22 et mesurant 31' 3'' 4''' de face à l'avenue Tulane (autrefois rue Commune) sur 122 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 664, borné par l'avenue Tulane, les rues S. Lopez, Rendon et Gravier; ledit lot est désigné par le No 23 et mesurant 31' 3'' 4''' de face à l'avenue Tulane sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. l'acte de vente devant être passé pardevant Wm F. Brewer, notaire, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant assumer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes d'Etat et de ville pour 1906; 10 pour cent de dépôt devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 318 rue Baronne.

28 janv—28—fév 4 11 18 25—mars 1

Danziger & Tessier

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Joli cottage simple, 1549 rue Dorgenois, entre Laharpe et Lapeyrouse.

Joli cottage, à Mandeville, Lne.

David M. McCaa et als vs Isaac N. McCaa et al, No 629, 26me Cour Judiciaire de District paroisse de St Tammany.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

JEUDI, le 1er MARS 1906,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 22 janvier 1906, par l'Hon. Thos M. Burns, juge de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 1355, borné par les rues Dorgenois, Lapeyrouse, Laharpe et Rosselin, désigné par la lettre O, sur un devis dressé par Chas G. Del Isle, ingénieur civil, daté le 5 novembre 1902, et annexé à un acte passé pardevant F. J. Aleix, notaire, le 4 février 1903, d'après lequel dit devis ledit lot mesurant 35 pieds 6 pouces de face à la rue Dorgenois, la même largeur dans le fond, sur 89 pieds 0 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles; les améliorations sont désignées par le No 1549 rue Dorgenois et comprenant un joli cottage simple, allée pour voiture sur le côté et contenant 5 chambres, etc.

2° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le village de Mandeville, Lne., paroisse de St Tammany, dans cet Etat, dans l'ilet borné par les rues Lake, Girod, Claiborne et Lafayette; ladite portion de terre mesure 150 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 50 pieds, devant être pris à 100 pieds de l'encoignure des rues Girod et Claiborne: ledit lot est désigné par le No 20 d'après un plan par Giroux, daté le 24 février 1849, déposé en l'étude de Achille Chiapella, ancien notaire en la ville de la Nouvelle Orléans, Lne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance garantie par billets de lien de vendeur de un et deux ans, portant 8 pour cent d'intérêt par an, les acquéreurs devant payer pour tous les frais de transfert, les taxes de 1906 et les clauses usuelles et coutumières de sécurité, 10|00 au moment de l'adjudication les actes de ventes pardevant W. J. Formento, notaire, aux frais des acquéreurs.

W. J. Formento, Geo. S. Dodds, avocats.

28 jan—28—fév 4 11 18 25—mars 1

Walter B. Dupré.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE

Splendide occasion pour placement,

No 1823 rue Nord Prieur,

A vos propres chiffres.

SUCCESSION DE

TELESPHORE R. NARCISSE.

No 77,971—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

A L'ENCHERE PUBLIQUE.

PAR WALTER B. DUPRE, Encanteur—Bureau 336 rue Baronne—MERCREDI, le 7 février 1906, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, 225-229 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 4 janvier 1906, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 24, ilet No 49, borné par les rues José phine (maintenant Prieur), Célestine (maintenant Johnson) Annette et Nouveau St Bernard (maintenant rue Allen), d'après un plan de A. de Armas, ingénieur de ville, daté le 14 décembre 1866, mesurant, en M. A., 32 pieds de face à la rue Joséphine, (maintenant Prieur) sur 159 pieds, 11 pouces et 3 1|2 lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1906 et faire un dépôt de 10 0|0 au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Arthur B. Leopold, notaire aux frais de l'acquéreur.

WALTER B. DUPRE,

Encanteur.

M. Caleb McCaleb & Leopold, Edward P Foley avocats

6 jan—6 7 14 21 28—fév 7

Jas. A. Brennan.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE "HOME" SIMPLE,

1717, avenue Lafayette.

Près des chars, Ecoles, Eglises et Marchés.

Succession de Mary M. Emboulas.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 78,183—Division D.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 6 mars 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, et daté et signé le 26 janvier 1906, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Lafayette, les rues Port, Nord Derbigny et Nord Roman, désigné comme lot A, sur le devis fait par C. Uncas Lewis, voyer, daté le 17 avril 1902, annexé à un acte de vente par E H. Parcell à John M Emboulas, daté le 16 juin 1902, passé pardevant H. L. Loomis, Jr., notaire; d'après lequel arpentage ledit lot mesurant trente trois (33') pieds et six (6''') lignes de face à l'avenue Lafayette sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente [130'] pieds trois (3'') pouces et quatre (4''') lignes.

Les améliorations comprennent le cottage simple, bien construit, retiré de la banquette, contenant cinq grandes chambres, grande gallerie sur le devant, cour sur le côté et entrée pour voitures, avec grand hangar dans le fond et emplacement pour véhicules et animaux.

Conditions—Une moitié ou plus ou tout comptant et la balance, s'il y en a, payable en un an, garantie par lien de vendeur et hypothèque, portant 8 0|0 d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'au paiement. Les taxes de 1906 devant être payées par l'acquéreur; 10 0|0 de dépôt au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 jan—28—fév 4 11 18 25—mars 4 6

Danziger & Tessier

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Résidences et lots désirables du Troisième District. Dans l'ilet borné par les rues Broad, Onzaga, Rousselin et Lapeyrouse.

La maison à deux étages 2535 rue Lapeyrouse, le cottage simple 1608 rue Broad, le cottage double 1612 et 1614 rue Broad, le cottage simple 1638 rue Broad à l'encoignure de la rue Onzaga.

Succession de Jean Baptiste Lutenbacher.

No 76,753.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, 13 février 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 9 janvier 1906, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Huit certains lots de terre dans le troisième district de cette ville, désignés par les lettres B, D, E et K et par les Nos 7, 8, 16 et 17 de l'ilet 1357, borné par les rues Broad, Onzaga, Rousselin et Lapeyrouse, sur un devis et certificat d'arpentage, daté le 24 octobre 1905, signé par D. E. Seghers et fils, voyers, annexé à l'inventaire pris par F. J. Dreyfous, notaire, le 20 novembre 1905.

Le lot B commençant à une distance de 31 pieds de la rue Rousselin et mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue Lapeyrouse sur 126 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur. Les améliorations sont désignées par le No 2535 rue Lapeyrouse et comprenant une résidence à deux étages.

Le lot D commençant à une distance de 63 pieds, 2 pouces, 6 lignes de la rue Lapeyrouse et mesurant 23 pieds 6 pouces de face à la rue Broad sur 128 pieds, 11 pouces, 2 lignes de profondeur. Les améliorations sont désignées par le No 1608 rue Broad et comprenant un cottage simple.

Le lot E mesurant 39 pieds, 9 pouces, 6 lignes de face à la rue Broad sur 128 pieds, 11 pouces, 2 lignes de profondeur. Les améliorations sont désignées par les Nos 1612 et 1614 rue Broad, et comprenant un joli cottage double.

Le lot K formant l'encoignure des rues Broad et Onzaga et mesurant 63 pieds, 2 pouces 6 lignes de face à la rue Broad sur 128 pieds, 11 pouces, 2 lignes de profondeur et façade à la rue Onzaga. Les améliorations comprenant un joli cottage simple désigné par le No 1638 rue Broad.

Les quatre lots vacants, sont décrits comme suit: Les lots 7 et 8 mesurant chacun 31 pieds, 7 pouces, 3 lignes de face à la rue Broad par 128 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur. Le lot 8 étant le plus près de la rue Onzaga.

Les lots 16 et 17 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Onzaga, par 126 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur. Le lot 17 étant le plus près de la rue Rousselin.

Toutes les propriétés ci-dessus devant être vendues séparément.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en billets des dits acquéreurs payables en 1 et 2 ans après la date de l'adjudication jusqu'au paiement avec 7 pour cent d'intérêt par an jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et par les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert de l'assurance, etc., et les acquéreurs devant payer les taxes de 1906 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire aux frais des acquéreurs.

A. D. Danziger, J. E. Generelly, avocats.

13 jan—13 14 21 28—fév 4 11 13

Carrère & Keeney.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

3

DESIRABLES LOTS A BATIR

Dans la partie s'améliorant le plus du Sixième District,

Avenue de la Louisiane, coin de la rue Freret, borné par les rues Robertson et Toledano.

Succession de Nicholas Mustacchia

No 77,034—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR CARRERE ET KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur, bureau 808 rue Perdido, au rez de chaussée—JEUDI, le 8 février 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 4 janvier 1906, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre situés et étant dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 594, borné par l'avenue Louisiana, les rues Long (maintenant Freret) Breslau, (maintenant S. Robertson) et Toledano. Les dits lots sont désignés par les numéros un, deux et trois, mesurant chacun 30 pieds de face à l'avenue Louisiana par cent vingt huit (128) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions — Comptant, l'acquéreur devant assumer en plus et au-dessus du prix d'adjudication les taxes de 1906. L'acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, au frais de l'acquéreur. 10 0|0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

7 jan—7 14 21 28—fév 4 7 8

Macon&Kernaghan

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT PAYANT

Dans le Cottage Double en Bois, Nos 2809 et 2811 Rue Banks.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—MARDI, le 20 février 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre datée le 15 janvier 1906 de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans la succession de Charles Willibald et de Mme William Berthold, Jr, No 58,241 du dossier de ladite Cour, la propriétés ci après décrites, à savoir:

Le joli cottage double en bois à un étage, Nos 2809 et 2811 rue Banks, contenant 3 chambres et hangar de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Banks, White, Dupré et Palmyre, mesurant en m. a. 30 pieds 1 pouce de face à la rue Banks sur 122 pieds de profondeur, étant le tout du lot No 3, et partie du lot No 4, sur une grande avenue, près de plusieurs lignes de chars. Un placement qui paiera.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en billets de l'acquéreur, daté le jour de la vente publique, payable respectivement à un et deux ans avec 8 0|0 d'intérêt par an de leur date jusqu'au paiement. Lesdits billets devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue. Les taxes de 1906 devant être assumées par l'acquéreur au dessus et en plus du prix de l'adjudication, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant les honoraires d'avocat en cas de procès pour la collection desdits billets, le transfert de l'assurance, confession de jugement, etc.

L'acte de vente pardevant Bus. Renen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. J. McLoughlan, avocat.

20 jan—20 21—fév 4 11 18 20

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

—:o:—

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Barnett et Lemle vs John Graffi.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 24,236. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue Chartres dans le deuxième district de cette ville, SAMEDI, le 10me jour de février 1906, à 10 heures a. m. la propriété ci-après décrite à savoir: Deux balances, un lot de groceries assorties, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

Irving R. Saal, avocat pour les demandeurs.

30 jan—30—fév 4 10

AVIS AUX CREANCIERS

Dans l'affaire de la liquidation de Berkson Brothers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 63,019—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Talbot J. Bartlette, liquidateur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Philip H. Mentz, avocat.

27 jan—27 31—fév 5

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

P. O. Boite 113, Nouvelle Orléans, Lne.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

—oo—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison, etc.

Bank of Orleans vs Horace M. Goddard et Horace M. Goddard, agences d'annonces.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 75,469—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le MARDI 13 février 1906, à 10:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Dans mon entrepôt rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres—

Un lot de meubles assortis de maison et installations, 1 réfrigérateur, 1 calorifère, 1 lot divers, d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Johnston Armstrong Esq., avocat pour la demanderesse.

2 fév—2 7 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil d'une manufacture entière et le stock de valeur, etc., de la Lumber Manufacturing Co., à l'encoignure des rues South Peters et North Diamond, consistant de machines, animaux et véhicules, grande quantité de planches, bois de charpente, morceaux de bois etc., billets à recevoir, comptes courants, etc.

Le tout devant être offert et vendu en bloc comme un "going concern".

Mme Henriette Schwartz vs Edward G. Schwartz Lumber Manufacturing Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Division A, No 76,403. En vertu d'un ordre de vente daté le 30 janvier 1906, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 12 février 1906, à 10:30 a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir

Sur les lieux occupés par les défendeurs à l'encoignure des rues South Peters et North Diamond—

Un lot de machines, consistant en une machine de la force de 1.25 chevaux, une machine de la force de 1 35 chevaux 1 ancien raboteur, 1 scie en travers, 1 scie en long, 1 scie pour table, 1 roue en émeri, 1 lot d'arbre de couche et de poulies 1 rabot "Fay & Egan", 1 "steam box".

Un lot d'animaux et de véhicules, consistant de 1 cheval, 1 mulet, 1 wagon à ressorts, 1 wagon pour planches, 2 "dollies" pour planches

Un grand lot de planches, bois de charpente et morceaux de bois (dans le moulin et dans la cour et dans le lot contigu au moulin), noyer blanc, pin, frêne, peuplier, noyer, gum-magnolia, etc., se montant à 21,390 plus ou moins, comme il est détaillé dans l'inventaire enregistré.

Un grand lot de billets à recevoir et comptes-courants d'après la liste détaillée enregistrée.

Le tout d'après l'inventaire détaillé.

Le tout du ci-dessus devant être offert et vendu en bloc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans

Robert J. Maloney, avocat pour J. M. Conner, Receveur.

31 jan—31—fév 5 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur du Cinquième District.

Joseph Harder vs Good Intent Lodge No 1656 G. U. O. of O. F.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 77,861—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 février 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de cette ville désignés par les Nos Seize et Dix-Sept de l'ilet No Quatre vingt douze borné par les rues Eliza, Verret, Evelina et Séguin, lesdits lots mesurant trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes (31' 11'' et 5''') de face à la rue Séguin par cent vingt sept pieds, dix pouces et 5 lignes, (127' 10'' et 5''') de profondeur entre lignes, parallèles, chacun. Le certificat du voyer de ville dit soixante quatre pieds et sept lignes (64' 7'') sur la façade entière de la rue Séguin.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

Robert Legier et W. L. Gleason, avocats pour le demandeur.

12 jan—12 19 26—fév 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de Valeur du Deuxième District,

Formant l'encoignure des rues St Philippe et Liberté, portant le No municipal 1300 et 1302 rue St Philippe.

Pierre Marchand vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 74,007—En vertu d'un writ de fieri facias contre Pierre Marchand et en faveur de I. L. Lyons and Company et The Parker-Blake Company, Limited, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 8 février 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le deuxième district de cette ville, formant l'encoignure des rues St Philippe et N. Liberté, dans l'ilet borné par lesdites deux rues et les rues Dumaine et Marais, mesurant trente cinq pieds de face à la rue St Philippe sur quatre vingt dix pieds de profondeur et faisant face à la rue N. Liberté.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de Pierre Marchand.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Benjamin Ory, avocat pour les demandeurs en exécution.

5 jan—5 12 19 26—fév 2 8

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Emery E. Norton.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 64,262—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte annuel présenté par Mme Janet Norton Barnett, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier — Rouse & Grant, avocats. 28 jan—fév 1 6

Succession de Mme Ethel A. Ham, femme de Philip Schumacher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 76 918—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Philip Schumacher, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. James B. Rosser, avocat.

26 jan—28—fév 1 6

VENTES A L'ENCAN

Peter Gallagher.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

William E. Voelkel, Jr. vs Succession de Mlle Catherine Aurich

No 77,729—Cour Civile de District — Division E.

MARDI, LE 6 FEVRIER 1906.

Grande vente en partage de Propriétés Foncières

De Grande Valeur, dans le Quatrième District.

A proximité des Ecoles, Eglises, Marchés et Lignes de Cars.

Une bâtisse en briques à deux étages, No 2311 rue Tchoupitoulas.
Une bâtisse en briques à deux étages, No 2315 rue Tchoupitoulas.
Un cottage double sur un très grand lot de terre, Nos 2116-18 rue Camp.
Deux bâtisses doubles, Nos 913-15 avenue Washington, et Nos 917-19 Avenue Washington.
Une bâtisse double à un étage en bois et briques Nos 2126-28 rue Magasin.
Un cottage simple en bois, élevé de terre, No 1118 rue Joséphine.
Une fort jolie résidence à deux étages avec vastes terrains, No 2121 Rue Magasin.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à Midi.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur— No 846 rue Commune—En vertu d'un jugement de la Cour Civile de District, Division E, de l'Hon. Geo. H. Théard, juge, rendu et en Cour ouverte le 20 décembre 1905 et signé en cour ouverte le 2 janvier 1906, et à moi adressé, j'offrirai en vente, MARDI, le 6 février 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

No 2311 rue Tchoupitoulas.

Un certain lot de terre, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet désigné par le No 28, borné par les rues Tchoupitoulas, Philip, Rousseau et Soraparu, mesurant en mesure américaine vingt et un pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas, cent quatre vingt onze pieds sept pouces de profondeur sur la ligne de la propriété No 769, cent quatre vingt pieds quatre pouces et une ligne sur la ligne à côté de la rue Soraparu, et vingt et un pieds quatre pouces sur la ligne du fond, comme il est plus complètement démontré par référence à un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 28 octobre 1879, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La propriété ci-dessus décrite formant une partie des lots Nos 16 et 17 sur un plan de H. Grant, daté le 2 février 1844 et déposé en l'étude de L. M. Kenny, ancien notaire

No 2315 Rue Tchoupitoulas.

Un certain lot de terre, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet désigné par le No 28, borné par les rues Tchoupitoulas, Philip, Rousseau et Soraparu, mesurant, en mesure américaine, vingt et un pieds neuf pouces de face à la rue Tchoupitoulas, cent quatre vingt huit pieds quatre pouces et une ligne sur la ligne de la propriété No 771, cent quatre vingt cinq pieds, sept pouces et trois lignes sur la ligne vers la rue Soraparu, et vingt et un pieds, sept pouces sur la ligne du fond, ensemble avec toutes et particulièrement, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les propriétés ci-dessus décrites forment partie des deux lots de terre, désignés par les Nos 16 et 17 sur un plan par H. Grant, daté le 2 février 1844 et déposée en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire.

Nos 2116-18 Rue du Camp.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Joséphine, Camp et Jackson, désigné par le No 7 sur un plan dressé par F. H. Tourné, architecte, le 19ème jour de mai 1889 et déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire, pour référence comme plan No 155, et mesurant trente pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles mesure française.

Nos 913-15 Washington et Nos 917-19 avenue Washington.

Deux certains lots de terre, situés et étant dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Washington, les rues Laurel, Quatrième et Constance, désigné par les Nos 4 et 5, sur un certain plan dressé par B. Buisson, voyer, daté le 10 février 1852, une copie du devis auquel est annexé à un acte passé en l'étude de William J. Castell, notaire le 27 novembre 1867, les dits lots sont contigus. Lot No 4 mesurant trente deux pieds de face à l'avenue Washington par une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt neuf pieds et le lot No 5 mesurant trente deux pieds de face à l'avenue Washington par une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt neuf pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant

No 2126-28 rue Magasins.

Un certain lot de terre situé et étant dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Magasins, Jackson, Constance et Joséphine mesurant en mesure américaine vingt trois pieds dix pouces et une ligne à la rue Magasins sur soixante seize pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles et étant composé de l'arrière portion des lots originaux Nos 1 et 2, et d'une partie seulement de l'arrière portion du lot No 3, le tout d'après un plan ou devis dudit lot ou portion de terre en ceci rapporté et autres propriétés annexés à un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le 18me jour de mai 1879 et annexé à un devis par S. G. Del'Isle, voyer en cette ville daté le 6 mars 1893, annexé audit acte pour référence. Ledit lot ou portion de terre en ceci rapporté est désigné par la lettre D, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu par les numéros municipaux (vieux) 636 et 634 rue Magasins, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, ensemble avec le droit, titre et intérêt du vendeur, n'importe ce que cela sera en et à une partie du mur contigu ladite propriété sur le côté vers la rue Joséphine, acquise par le vendeur par paiement du jugement rendu contre lui dans le procès intitulé "Adolph Leech vs Hibernia Ins. Co.", sous le No 14,243 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

No 1118 rue Josephine.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Joséphine, Camp et l'avenue Jackson, désigné comme une portion du lot No 1 sur un devis annexé à un acte passé pardevant T. O. Stark, le 21ème jour de février 1856, et mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Joséphine sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles, commençant à une distance de cent trente pieds dix pouces et cinq lignes de l'encoignure des rues Magasins et Joséphine.

No 2121 Rue Magasin.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Joséphine et Camp et l'avenue Jackson, et est désigné par la lettre A, sur un plan fait par Edgar Pillié, voyer, daté le 4 mars 1904 et annexé à un acte passé pardevant le notaire soussigné, le 19 mai 1904, par "Teutonia Building and Loan Co." pour référence. D'après ledit plan le lot A mesurant quarante neuf pieds neuf pouces et sept lignes de face à la rue Magasins, une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et cinq lignes sur la ligne la plus près de l'avenue Jackson, et cent trente pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Joséphine, de là se rétrécissant dix sept pieds dix pouces et trois lignes sur une profondeur plus loin de vingt neuf pieds, et trente et un pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne du fond comme il est plus complètement démontré par référence audit plan d'arpentage ci-devant référé.

Conditions—Comptant. Il est en plus ordonné que toutes personnes soit référées à R. J. Maloney, notaire, pour l'objet de compléter le dit partage. L'acte de vente pardevant Robert J. Maloney, notaire, aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1906. Un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat devant être fait au moment de l'adjudication.

Paul W. Maloney, R. J. Maloney, avocats pour le demandeur.

M. R. Nephauser, avocat pour le défendeur.

6 janv—6 7 14 21 28 — fév 3 6

PETER GALLAGHER, encanteur.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX LOTS DE CHOIX POUR BATIR A ALGER,

Rue Belleville, entre la rue Homer et l'avenue Slidell.

Mme Mary Laws, femme de Parker Taylor, vs Mme Sarah Franklin, femme de Nat. Williams.

No 77,383—Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 1er mars 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 11 janvier 1906, et signé en Cour ouverte le 17 janvier 1906, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies privilèges et dépendances qui s'y trouvent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississipi, sur l'étendue de terre communément nommée Belleville, et désigné comme lot No 6, dans l'ilet No 147, borné par les rues Homer, Jackson [maintenant avenue Slidell], les rues Belleville et Valette, lequel lot mesure trente deux pieds de face à la rue Belleville sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville sur la rive droite du fleuve Mississipi, dans l'étendue de terre communément nommée Belleville, et désigné comme lot No 7, de l'ilet No 147, lequel est borné par les rues Belleville, Valette, Homer et Jackson (maintenant avenue Slidell), lequel dit lot mesurant trente deux pieds trois pouces de face à la rue Belleville sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a à un crédit d'un an, la portion de crédit de la vente devant être démontrée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par une hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et devant payer pour l'acte de vente pardevant Julian B. Habans notaire.

28 jan—fév 4 11 18 25—mars 1

Friedrichs & Redersheimer.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence à un étage avec mansarde bien située, No 1227 rue St-Philippe, entre les rues St-Claude et Tremé.

Succession de Frank Pietro.

No 77,413—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo G. Friedrichs, encanteur, bureau No 832 rue Commune—MARDI, le 20 février 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté le 17 janvier 1906 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée.

La résidence à un étage avec mansarde, bien située, No 1227 rue St Philippe, contenant 3 chambres et mansarde dans le corps principal et 2 chambres et cuisine dans la bâtisse du fond, cour dans le fond, hangar, 2 citernes, etc., décrite plus complètement comme suit:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Philippe, Tremé, St Claude et Ursulines, et mesurant en mesure anglaise 17 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue St Philippe sur 120 pieds de profondeur en mesure française, entre lignes parallèles, borné sur le côté vers la rue Tremé par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à J. Laubert, et sur la ligne de côté vers la rue St Claude par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à J. Dollish, centralement située et dans une bonne condition.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1906, et faire un dépôt de 10 0|0 comptant pour lier la vente; l'acte de vente pardevant Robert Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 janv—20 21 28—fév 4 11 18 20

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve.

Vous préserve des piqûres des Moustiques.

En vente au No 129 rue Decatur

Petite bouteille........... 25c.
Grande " .... 50c.